Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260323-DCM2026_2_1-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Présents : ARNAUD Véronique, BOULAIS Laurence, FAUCHARD Maïwenn, GALL Jean-Luc, GARNAUD Cédric, GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé, HASCOET Jean-Yves, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves, LE SONN Michel, LOUARN Thomas, MEROUR Axelle, NORVEZ Valérie, PAILLOT-POULIQUEN Mathilde, PERON Alexandre, RIOU Marie-Pierre.

Secrétaire de séance : LE MOIGNE Yves.

N° 2026-2-1 - ELECTION DU MAIRE

Madame Mathilde PAILLOT-POULIQUEN cède la présidence à M. Jean-Yves HASCOET, doyen de l'assemblée.
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-17, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L2122-7 et L2122-8 du CGCT, M. HASCOET sollicite deux volontaires comme assesseurs : LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie et PERON Alexandre, qui acceptent de constituer le Bureau.

M. HASCOET demande alors s'il y a des candidats au poste de Maire. Il enregistre la candidature de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN et invite le Conseil à procéder au vote à bulletins secrets à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Chaque conseiller municipal remet fermé au Président son bulletin de vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement. M. HASCOET proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19	
Nombre de bulletins nuls :	0	
Nombre de bulletins blancs :	0	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	19	
Majorité absolue :	10	
A obtenu : Mathilde PAILLOT-POULIQUEN		19 voix

Madame Mathilde PAILLOT-POULIQUEN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

La Maire,
Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.